



CLASSIQUES
GARNIER

PÉREZ (Roland), « Recensions d'ouvrages », *Entreprise & Société*, n° 4, 2018 –
2, p. 267-276

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09248-3.p.0267](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09248-3.p.0267)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Nicole ALIX, Jean-Louis BANCEL, Benjamin CORIAT, Frédéric SULTAN (coord.) (2017), *Vers une République des biens communs ?*, Paris, LLL-Les Liens qui Libèrent, 320 pages.

Recension par Roland PÉREZ

Le thème des biens communs est devenu, depuis quelques années, de plus en plus présent dans le paysage scientifique et sociétal français, Comme nous l'avons rappelé dans le précédent numéro de la revue¹, cette abondance relative date de l'attribution du « Nobel d'économie » à Elinor Ostrom en 2009, mettant en lumière les travaux menés par cette grande dame sur les « Common-Pool Resources » (CPR) et, *a contrario*, soulignant la quasi inexistence de travaux sur cette thématique en France, pays dans lequel le débat intellectuel et politique entre partisans de l'État et ceux du marché laisse peu d'espace à un point de vue tiers.

Le présent ouvrage s'inscrit dans cette perspective de rattrapage du retard pris sur la problématique des communs en France, tant au niveau du débat scientifique qu'en termes de réalisations concrètes. Le collectif en charge du projet exprime ce double objectif par sa composition alliant chercheurs et acteurs, les uns et les autres bien au fait du sujet. En effet :

- Nicole Alix et Jean-Louis Bancel sont des professionnels de l'économie sociale et solidaire, plus particulièrement du secteur de la finance².
- Benjamin Coriat est un chercheur reconnu qui s'est penché depuis plusieurs années sur la thématique des communs sur laquelle il a dirigé un programme de recherche et coordonné une précédente publication chez le même éditeur que le présent ouvrage³.

1 Cf. « La problématique des communs en France », *Entreprise & Société*, 2018-1, n° 3, p. 221-230.

2 Jean-Louis Bancel étant président du Crédit Coopératif dont Nicole Alix à été un cadre dirigeant.

3 Coriat B. (dir.) (2015), *Le retour des communs, – la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, LLL, 298 p. Cet ouvrage collectif s'appuie sur les travaux menés dans le programme ANR PROPICE (Propriété intellectuelle, communs et exclusivité) et notamment sur le séminaire international tenu à Paris en avril 2013.

- Frédéric Sultan, responsable de *Remix the Commons* est un grand connaisseur du terrain d'étude, animant depuis une dizaine d'années le réseau francophone autour des communs⁴.

Ainsi constitué, un tel collectif s'est donné comme objectif à la fois de faire le point au niveau conceptuel, voire sémantique⁵, sur le concept de « commun » et d'en montrer les développements récents et l'extension, *via* des travaux réalisés et des analyses dédiées. Comme l'écrivent les coordinateurs dans l'introduction : « Ce nouvel Age des communs est celui de l'enracinement des communs dans la société, de leur extension à des domaines sans cesse élargis de la vie sociale et de leur pérennisation dans le temps » (*op. cit.*, p. 6).

La structure retenue de l'ouvrage sous revue exprime ce « souci d'élargissement de la problématique » en classant la vingtaine de contributions retenues selon une progression allant des items les plus étudiés à ceux qui se situent encore en termes de perspectives.

La première partie, portant sur « travail et salariat », permet de poser le débat sur les communs à partir de réflexions sur l'activité économique :

- Olivier Weinstein propose une typologie permettant de distinguer plusieurs configurations des relations de travail par rapport aux communs : les coopératives de production, les pools de ressources communes (les CRP à la Ostrom), les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), enfin les communs basés sur la production par les pairs (prônée par M. Bauwens).
- Laura Aufrère et Noémie de Grenier s'intéressent à la recomposition du travail autour de communs, réinterrogeant la notion même de subordination.
- Antonio Casilli, anticipant le débat sur le numérique, analyse la « platformisation comme mise au travail des usagers », activité désignée sous le nom de « digital labour ».

4 Réseau, créé en 2009 et rassemblant plusieurs initiatives et structuré en listes-forums, soit générales (echanges@bienscommuns.org), soit thématiques comme la « Coop des communs », animée par les coordinateurs de l'ouvrage sous revue ess-communs@bienscommuns.org

5 Il est en effet fréquent de constater des différences d'interprétation, voire des méprises entre les « biens communs » au sens des *Common-Pool Resources* étudiées par Elinor Ostrom et le « Bien commun » au sens philosophique, moral et politique.

La seconde partie est centrée sur l'entreprise et l'entrepreneuriat.

- Aurore Chaigneau situe la logique des communs dans le débat actuel sur le statut social de l'entreprise et plus largement de l'action collective.
- Jean-François Draperi, au nom de l'antériorité historique de l'économie sociale, rappelle que mouvement coopératif peut être une source d'inspiration pour les communs.
- Marguerite Grandjean, s'intéresse comme l'avait fait Antoni Casilli, aux plateformes numériques et propose une typologie sur le partage du pouvoir et de la valeur entre les parties prenantes, notamment les contributeurs.
- Michel Bauwens pose, avec Maïa Dereva, la question de l'opérationnalité : « Comment créer une véritable économie du commun ? ». La réponse du fondateur de la P2P Fondation est nuancée, prônant un « maillage continu » et une « stratégie multimodale ».

La troisième partie est consacrée au numérique, thème de plus en plus présent aujourd'hui, au point que les responsables de l'ouvrage le qualifient, parfois de « nouvel Eldorado du commun, mais qui est aussi, pour lui, un champ de mines où la menace d'appropriation et d'enclosures est permanente » (p. 12), voire de « nouveau Graal » lié au fait que « des millions de plateformes peuvent naître et se développer à des coûts souvent très réduits » (p. 112). Plusieurs contributions alimentent le débat :

- Judith Rochfeld analyse, en juriste, la situation des « Open commons » sous différents aspects : déplacement de la source de valeur et de ses bénéficiaires, possibilité de sanctuarisation, reconnaissance des « communautés diffuses »...
- Lionel Maurel, sur les mêmes thèmes, tire les enseignements d'un échec législatif relatif à la reconnaissance du « domaine commun informationnel » ; il pointe de rôle des lobbies.
- Françoise Benhamou étudie les modèles économiques de l'*open access* qu'elle qualifie respectivement de « modèle encadré » (actuellement dominant) et de « modèle émancipé » (fondé sur des communautés d'auteurs).

- Sébastien Broca et François Moreau prolongent cette réflexion en se posant la question des *business models* susceptibles de pérenniser les communs numériques. Pour l’instant, « le business model idéal n’existe pas » (p. 165) ; le chantier reste ouvert...

La quatrième partie aborde une nouvelle thématique ouverte à la thématique des communs, celle des villes et des territoires, ce qui élargit les terrains d’études initialement centrés sur les ressources agro-pastorales (eaux, forêts, pêcheries...). Les contributions recueillies sont l’occasion aussi d’un élargissement international.

- Ainsi Gregorio Arena présente une expérience italienne permise par le « principe de subsidiarité horizontale » introduit en 2001 dans la Constitution italienne. Ce dispositif juridique permet l’administration partagée de biens communs.
- Pierre Sauvêtre s’intéresse à une autre expérience dans un autre pays, celle du « municipalisme des communs », mis en œuvre à Barcelone pour tenter d’améliorer les services municipaux⁶.
- Hervé Defalvard propose que l’entreprise soit considérée non seulement comme communauté de travail, mais aussi comme « commun de territoire », ouvrant ainsi la porte à de nouvelles solidarités dans une optique polycentrique.
- Stéphanie Leyronas, à partir de son expérience à l’AFD (Agence française de développement) propose de « repenser l’aide publique au développement au prisme des communs » (p. 205), nouveau métarécit qui lui paraît une démarche stimulante.

Enfin la cinquième partie, intitulée « Acteurs et Action Publique » aborde divers thèmes, pas forcément homogènes, mais qui constituent autant de perspectives ouvertes à la réflexion sur les communs dans le temps et dans l’espace :

- Yannick Bosc revient sur une période historique – celle de la Révolution française – et se demande si le républicanisme de l’époque aurait pu relever d’une approche en termes de communs.

6 Mouvement *Barcelona en Comua* lié à la maire actuelle, en liaison avec une initiative comparable en Catalogne. On ne saurait préjuger si ces initiatives se maintiendront au-delà des prochaines échéances électorales dans cette ville et cette région...

- Sarah Vanuxem prend un tout autre objet d'études, celui des « petites républiques berbères ordonnées autour de communs » (p. 235). Ces pratiques (dites de l'agdal) encore en vigueur dans des communautés villageoises du Haut-Atlas marocain lui paraissent proches d'autres comportements collectifs dans d'autres régions rurales du Maghreb, voire d'Europe.
- Fabienne Orsi revient sur le débat conceptuel entre biens publics, biens communs et État en montrant que « si étymologiquement le mot "public" est lié à celui du peuple, il se confond la plupart du temps avec ce qui relève exclusivement de l'État » (p. 248). Elle souhaite qu'« émergent d'autres manières de concevoir la propriété publique » (p. 257).
- Catherine Karyotis, à partir d'une analyse critique de la crise financière mondiale survenue en 2008, plaide pour une finance au service de la société, ce qui suppose des réformes importantes, pour un double « réencastrement » à la Polanyi (de la finance dans l'économie et de cette dernière dans la société). Nous en sommes – hélas – encre loin...
- Valérie Peugeot clôt cette série de contributions en dressant un tableau récapitulatif des « éléments législatifs récents contribuant à une reconnaissance des communs en France » (p. 278). Pour elle, malgré l'échec du projet de loi sur « la République numérique », la loi française s'est montrée « facilitatrice, protectrice, instituante, contributrice » pour « les acteurs qui se réclament des communs » (p. 267).

L'ouvrage se termine par une brève présentation de « la Coop des Communs » qui est l'instance animée par les responsables de cet ouvrage qui ont souhaité « développer des alliances concrètes entre ESS et communs » (p. 314)⁷.

Ainsi, par le nombre et la diversité des contributions ainsi rassemblées, cet ouvrage collectif constitue un témoignage précieux sur la question des communs dans la France contemporaine. Les questions qu'il pose sont de divers ordres :

7 Ainsi c'est la *Coop des Communs* qui a organisé le colloque qui s'est tenu à au Centre culturel Cerisy-la-Salle du 8 au 15 septembre 2016 ; séminaire résidentiel qui a été à l'origine du présent ouvrage. Vidéos disponibles <http://coopdescommuns.org/fr/accueil>

Le chercheur académique pourra se poser une question préalable sur le statut de cette publication en termes de positionnement épistémologique et méthodologique. Ce livre et le séminaire de Cerisy qui l'a précédé rassemblent des contributions de personnes qui sans être forcément des « activistes » sont, pour la plupart d'entre elles, pro-communs. Cette empathie ne risque-t-elle pas de biaiser les raisonnements, chaque auteur tendant à privilégier les arguments en faveur des communs et à critiquer ou ignorer les arguments contraires. Une lecture attentive de l'ouvrage⁸ permet de considérer que ce biais potentiel n'a pas eu d'effet effectif, nombre de contributeurs soulignant au contraire les difficultés rencontrées sur divers terrains d'application dans cette montée en gamme des communs. Par ailleurs, la bibliographie relativement abondante (p. 285-309) permet au lecteur de situer chaque contribution dans un référentiel scientifique approprié.

Une interrogation majeure concerne l'évolution de cette montée en gamme des communs en France et de sa convergence/divergence avec celles d'autres pays, notamment en Europe. À la lecture de l'ouvrage, il ne paraît pas possible de répondre d'une manière péremptoire et globale à cette question, tant la situation paraît variée, voire disparate, selon les secteurs d'activité et les milieux socioculturels concernés. Pour prendre deux « moteurs » majeurs du monde contemporain – le numérique et la finance – on voit bien les opportunités pour les communs qu'offre la révolution numérique (cet « Eldorado » ou ce « Graal ») et beaucoup moins celles concernant la finance, laquelle reste dans ce face-à-face tendu entre les marchés (financiers) et les pouvoirs régaliens⁹. Comment vont évoluer les entreprises dont les trajectoires futures dépendent largement de ces deux moteurs majeurs, on ne saurait le prédire, ce qui est une bonne raison de mettre la thématique « entreprise comme commun » en débat¹⁰.

8 Lecture complétée par le visionnage d'un certain nombre de vidéos du séminaire de Cerisy de 2016.

9 Elinor Ostrom était elle-même consciente de cette limite rencontrée par l'approche en termes de communs dans le domaine de la finance ; ce que nous avons traduit comme un encouragement à travailler sur ce sujet (cf. la création du réseau-forum finance@bienscommuns.org auquel participent nombre de contributeurs à l'ouvrage sous revue).

10 Cf. le dossier thématique qu'*Entreprise & Société* a décidé de consacrer à ce thème dans le n°6 d'ENSO (cf. appel à propositions dans le présent numéro); dossier suivi par C. Renouard et S. Bommier qui ont publié un récent ouvrage « *L'entreprise comme commun* », Paris, ECLM.

Une question connexe – qui intéressera tant le chercheur que le citoyen – est de se demander si cette évolution doit aller jusqu'à son terme, *i.e.* « vers une République des biens communs » comme a été intitulé l'ouvrage sous revue (avec un prudent point d'interrogation). S'il est possible de donner un avis – tant comme chercheur que comme citoyen – nous ne le pensons pas. Si un développement des communs dans différents secteurs de la vie économique, sociale et culturelle est hautement souhaitable, tant pour la France contemporaine que pour d'autres pays, il n'est pas imaginable d'aller au « tout commun » en éliminant tant l'État que le Marché. Nous devrions tendre vers une « société équilibrée » comme le recommande Henri Mintzberg¹, société combinant trois secteurs : le public, le privé et un tiers secteur que Mintzberg appelle « pluriel » et qui est composé des « communautés ».

On peut raisonnablement penser que les coordinateurs et contributeurs du présent ouvrage partagent ce point de vue et que l'intitulé de leur ouvrage doit être perçu comme une invitation à aller vers cette « Terre promise » que serait une « société équilibrée ».

*
* *

Arnaud ORAIN (2018), *La politique du merveilleux*, Paris, Fayard, 397 pages.

Recension par Henri ZIMNOVITCH²

Arnaud Orain s'écarte des travaux menés sur le Système de Law dans la tradition de l'histoire économique, politique et littéraire. Son projet est d'examiner l'hypothèse selon laquelle « le Système a[urait] été une entreprise de transformation totale de la société, une utopie sociale fondée sur le rêve d'un pouvoir omniscient, bienveillant et tout-puissant » (p. 14), un Léviathan économique se substituant à la

1 Cf. son essai : Mintzberg, (2015), *Rebalancing Society*, Berrett-Koehler Publishers, traduit en français, *Rééquilibrer la société*, Édition. Maxima, 2016 (*cf.*, recension dans *Entreprise & Société* – 2017 – n° 2).

2 Professeur au CNAM-Laboratoire du Lirsa.

souveraineté royale et à la libre volonté des individus. Pour ce faire, l'auteur s'attache au fil des chapitres à étudier les conditions qui rendirent possibles cette construction, cette « politique du merveilleux » et montrer qu'elle « n'est pas le fruit d'un cerveau génial et unique, [mais] le produit d'une dynamique intellectuelle et culturelle commencée en France vingt ans auparavant » (p. 78). Cela le conduit à couvrir une période débutant à la fin XVII^e et finissant avec la Révolution française.

Pour ce qui est des événements proprement dits, une brève chronologie est rappelée en introduction :

- 1716, autorisation par le Régent, Philippe d'Orléans, de la création de la Banque générale qui, d'une part, accueille les dépôts de particuliers auxquels elle délivre en contrepartie du papier monnaie (rapidement celui-ci sera accepté pour le paiement d'impôts ; la Banque, de générale, deviendra « royale ») et, d'autre part, se livre à des opérations de change, de gestion de trésorerie, de prêts.
- 1717, création de la Compagnie d'Occident rebaptisée bientôt Compagnie du Mississipi.
- 1718, obtention par celle-ci du monopole d'importation, de transformation et de vente du tabac en France.
- 1719, création de la Compagnie perpétuelle des Indes qui non seulement regroupe toutes les compagnies existantes en Amérique, en Afrique, en Inde et en Chine mais, en outre, concentre la Ferme des Tabacs et la collecte d'impôts indirects.
- En 1720, alors que la totalité de la dette publique française a été convertie en actions de la Compagnie, celle-ci fusionne avec la Banque Royale qui se voit accorder le monopole de la fabrication de monnaie. Après une période d'intense spéculation, l'action, d'une valeur faciale de 500 livres, se négociera à plus de 10 000 livres en 1720, année de la banqueroute.

Dans le chapitre premier, « La crise de conscience de la monarchie lous-quatorzienne », Orain montre comment la pression, voire l'oppression, fiscale a produit un climat de type « guerre civile intérieure ». Au tournant du XVII^e, de nombreux signaux font voir que la plus grande partie du peuple perçoit l'État comme « une alliance entre la couronne et les élites pour prélever des impôts sur les ordres inférieurs de la société et les

redistribuer sous différentes formes de revenus en haut de la hiérarchie sociale » (p. 40), « un État-Providence pour les privilégiés ». En réaction, plusieurs publications proposent alors d'autres modèles de régulation de la société. Orain les classe selon deux types : d'une part les remèdes fondés sur la liberté du commerce, l'incitation à la consommation individuelle, fût-ce pour des produits de luxe ; et, d'autre part, des récits utopiques, des cités totalitaires dans lesquelles les citoyens n'ont pas d'existence autonome, où l'État contrôle le commerce. Ce modèle, qui rassure face aux effets inquiétants de la concurrence, connaîtra son début d'application avec le Système, le libéralisme attendra la Révolution française.

La compétition coloniale avec d'autres pays, notamment l'Angleterre est un autre facteur qui permet de comprendre pourquoi Law, L'Écossais, a suscité l'intérêt du Régent alors qu'auparavant le Roi l'avait éconduit. À cette époque, Outre-manche, le poids de la dette publique et la crainte d'une domination française sur le commerce maritime favorisent la mise en place de la *South Sea Company*, très active entre 1713 et 1718, selon un modèle proche de celui de la Compagnie des Indes (chapitre 2). Autre point commun entre ces deux compagnies elles bénéficièrent d'une « merveilleuse propagande » servie par de bonnes plumes. En France, un imaginaire des richesses du Mississipi entretient la spéculation et les rêves de fortunes vite faites inversant les hiérarchies sociales. Une littérature carnavalesque renvoie au fantasme du laquais que le hasard de l'agiotage métamorphose en « bourgeois gentilhomme ». On a là tout un discours révolutionnaire qui vise à refonder la monarchie (chapitre 3 et 4).

Les contre-attaques menées par la noblesse font l'objet du chapitre 5. Elles vont accompagner la chute du système en 1720 et vanter les vertus traditionnelles, les valeurs guerrières et hiérarchiques, la sagesse à se satisfaire de sa condition de naissance. Le dernier chapitre, « L'heure des comptes », montre comment la mise en fiction du Système va le faire accéder au rang de mythe, de « souvenir écran », en escamotant la situation catastrophique des finances laissée par Louis XIV pour ne retenir que le désastre auquel conduit la chimère d'une puissance publique qui monopolise la production et l'échange de richesses. Par la suite, les physiocrates vont se servir du Système de Law comme d'un repoussoir afin de promouvoir leur credo fondé sur l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise, la concurrence, le marché. Enfin, pendant la Révolution

française, chacun des partisans et adversaires des assignats va trouver dans le précédent de la Compagnie des Indes matière à conforter sa position.

En conclusion, l'auteur s'essaie à montrer comment cette réflexion sur la politique du merveilleux permet, d'une part, de jeter un éclairage sur d'autres crises comme celles de 2002 et 2008, cette fois à front renversé, dans une logique ultralibérale et, d'autre part, d'interroger l'avenir de nos démocraties face au défi des inégalités actuelles.

Le parti pris du livre est de ne pas s'attarder sur la chronologie des événements dans ce qu'ils ont d'anecdotiques, l'auteur n'insiste pas sur les péripéties qui émaillèrent l'expérience. Cela réclame un effort de lecture pour le non spécialiste, au vrai celui-ci est facilité par un style élégant et fluide. Orain, historien de l'économie, ne revient pas davantage sur le versant statistique, largement documenté par les recherches antérieurement menées sur le Système. Cette perspective, justifiée par la problématique de l'auteur, aurait néanmoins gagné à être tempérée compte tenu du public auquel il s'adresse : quelques courbes illustrant l'évolution du cours des actions, les quantités traitées, auraient été bienvenues. En revanche, l'accent mis sur la littérature, certes indispensable dans la thèse soutenue, est parfois trop insistant. Un reproche que l'on ne pourra pas faire à l'iconographie, opportunément choisie, quelques planches supplémentaires auraient même été appréciées.

Au-delà de ces questions de forme, sur le fond, l'un des mérites de *La politique du merveilleux* est de dépasser l'explication par les ressorts classiques qui sont généralement mis en avant pour comprendre les bulles financières : la cupidité et la frénésie de spéculation, pour aller rechercher les conditions qui les rendent possibles dans les déséquilibres politiques, les inégalités sociales ; de mettre à jour les soubassements idéologiques, utopiques ; de voir fonctionner les mécanismes de communication, d'information, de propagande.

L'histoire permet à Orain de montrer que le Système portait « une véritable attente eschatologique au même titre qu'une religion ou qu'une utopie » et qu'elle fut déçue comme pour « d'autres projets, avant et après lui, [qui] ont cherché à fonder des sociétés sur la mise en commun des volontés et des propriétés des individus qui la composaient » (p. 327). Une leçon qu'il convient de garder en mémoire.